

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

**ARRET N°2 DU PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

-Arrête le projet n°2 de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

-Précise que le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques et à leur demande, aux communes limitrophes.

-Précise que ce nouveau projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

-Précise que l'ensemble du projet de révision allégée arrêté, accompagné du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, sera ensuite soumis à l'enquête publique par Le Maire.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, mise à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie, un avis d'information sur le site internet de la commune et de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

**ECLAIRAGE PUBLIC : COUPURE DE NUIT**

Donne son accord sur les travaux de mise en place de l'extinction avec distinction des jours et approuve le montant de la participation à la charge de la commune sous forme de fonds de concours.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Approuve les statuts de la Communauté des Vals d'Aix et Isable modifiés par délibération du conseil communautaire en date du 3 novembre 2016.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE PROPOSEE PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Accepte le renouvellement au projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Département de la Loire.

Autorise M. le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

**SUBVENTION PEP 42**

Décide d'allouer une somme de 25 €. à l'Association des PEP 42 42100 ST ETIENNE pour rendre pérenne l'action le « Prix littéraire PEP42-ASSE Cœur Vert » 12ème édition, auquel une classe de l'école publique participe.

**MOTION SUR L'ECOLE RURALE**

Soutient la « Motion sur l'école rurale » adoptée lors du Congrès national des Maires Ruraux les 8 et 9 octobre 2016 à St Vincent de Boisset (42)

**BUDGET PRINCIPAL 2016 : DECISION MODIFICATIVE**

Donne son accord pour des ajustements de crédits en vue de règlements au budget Principal 2016.

**LOCATION SALLES DE REUNIONS BATIMENT MAIRIE**

Fixe un tarif de 30 € par journée pour l'occupation d'une salle de la mairie dans un but lucratif.

Inscrit au compte 752 « Revenus immeubles » les sommes encaissées par la régie de recettes pour les locations de salles de bâtiments communaux.